

**ÉTABLISSEMENT DES COÛTS POUR LES  
VENTES DE GAZ NATUREL LIQUÉFIÉ**

## **T A B L E D E S M A T I È R E S**

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>1. PRÉVISION DE LA DEMANDE DE VENTES GNL .....</b>	<b>3</b>
<b>2. UTILISATION DE L'USINE LSR .....</b>	<b>4</b>
2.1. Données sur les capacités de chaque activité de l'usine LSR.....	5
2.2. Répartition des coûts de l'usine LSR.....	6
2.3. Coûts unitaires moyens et coût d'utilisation pour le client-GNL .....	6
<b>3. COÛT DE MAINTIEN DE LA FIABILITÉ.....</b>	<b>7</b>
<b>4. COÛTS LIÉS À LA FOURNITURE, LA COMPRESSION, LE TRANSPORT, L'ÉQUILIBRAGE, LA DISTRIBUTION ET LE FONDS VERT.....</b>	<b>7</b>
4.1. Fourniture et compression .....	7
4.2. Transport .....	7
4.3. Équilibrage.....	8
4.4. Distribution.....	8
4.5. Fonds vert.....	8
<b>5. TRAITEMENT À LA CAUSE TARIFAIRE 2014.....</b>	<b>9</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>9</b>
<b>ANNEXE 1.....</b>	<b>10</b>

## INTRODUCTION

1 Ce document a pour objectif de présenter la description détaillée des méthodes d'établissement  
2 des coûts pour les ventes de gaz naturel liquéfié (« GNL ») qui seront appliqués en réduction du  
3 revenu requis de la Cause tarifaire 2014.

4 La vente de GNL étant une activité non réglementée, le processus présenté dans les sections  
5 suivantes couvrira uniquement l'aspect des ventes de GNL. Les éléments suivants seront  
6 couverts :

- 7 1. Prévision des ventes GNL pour la Cause tarifaire 2014;
- 8 2. Évaluation des coûts d'utilisation de l'usine LSR (entreposage, liquéfaction en été,  
9 liquéfaction en hiver, regazéification) et détermination des coûts unitaires moyens;
- 10 3. Impact sur la structure d'approvisionnement et évaluation des coûts du maintien de la  
11 fiabilité;
- 12 4. Évaluation des coûts reliés à la fourniture, la compression, le transport, l'équilibrage et la  
13 distribution; et
- 14 5. Traitement dans les pièces de la Cause tarifaire 2014.

### 1. PRÉVISION DE LA DEMANDE DE VENTES GNL

15 La prévision de la demande de ventes de GNL a été déposée dans le cadre du plan  
16 d'approvisionnement 2014-2016 (B-0057, Gaz Métro-2, document 2). Pour l'année 2013-2014,  
17 les ventes de GNL prévues sont les suivantes :

**Tableau 1**

Année financière	Type de service	Ventes de GNL (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )		
		Hiver	Été	Total
2013-2014	Interruptible	5 404	9 219	14 623

18 Le client-GNL fournit son propre service de fourniture. Il ne sera donc pas desservi par le  
19 distributeur pour les services de fourniture et de gaz de compression.

## **2. UTILISATION DE L'USINE LSR**

1 Il y a quatre types d'activité à l'usine LSR : l'entreposage, la liquéfaction en été, la liquéfaction en  
2 hiver et la regazéification. De plus, physiquement, une évaporation du gaz naturel est observée  
3 quotidiennement. Cette évaporation retourne dans le réseau gazier de Gaz Métro. Ces éléments  
4 seront considérés dans la détermination du coût de l'utilisation de l'usine LSR pour les besoins  
5 du client-GNL.

6 La période d'hiver visée dans le présent exercice couvre la période du 16 décembre au 15 mars.

7 Le processus d'évaluation des coûts moyens d'utilisation de la capacité de l'usine LSR est le  
8 suivant :

- 9 1. Répartition des coûts de l'usine LSR entre les quatre types d'activité, en distinguant les  
10 coûts fixes et les coûts variables;
- 11 2. Établissement d'un coût unitaire moyen pour les activités d'entreposage, de liquéfaction  
12 en été et de liquéfaction en hiver (coûts fixes et variables); et
- 13 3. Évaluation de la portion des coûts attribués au client-GNL en fonction des coûts unitaires  
14 moyens appliqués aux capacités ou quantités de chaque service qui lui sera fourni.

15 Cette approche permet d'identifier spécifiquement les différents coûts liés à l'utilisation de  
16 l'usine LSR en fonction de ses activités distinctes et de les attribuer adéquatement entre l'activité  
17 réglementée et le client-GNL. Les coûts unitaires moyens sont obtenus en divisant les coûts liés  
18 à chaque type d'activité par un dénominateur particulier à chaque cas qui sera expliqué en détail  
19 dans les sous-sections suivantes.

20 L'annexe 1 présente l'évaluation des coûts moyens d'utilisation de l'usine LSR pour la Cause  
21 tarifaire 2014.

## **2.1. Données sur les capacités de chaque activité de l'usine LSR**

### Entreposage (annexe 1, lignes 1 à 3)

La capacité totale d'entreposage de l'usine LSR est de 58 591 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>. La capacité de volume utile s'élève à 56 600 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>. Cette capacité sera utilisée pour déterminer le coût unitaire moyen des frais fixes de cette activité.

La capacité d'entreposage maximale requise qui est réservée au client-GNL pour répondre à ses besoins, hiver comme été, en fonction de sa projection des ventes de GNL pour 2014 est de 4 382 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>.

### Liquéfaction (annexe 1, lignes 4 à 12)

La capacité potentielle de liquéfaction est évaluée en fonction des quantités disponibles à la liquéfaction pour l'activité réglementée en 2014 (52 218 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>) et pour le client-GNL (14 623 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>), pour un total de liquéfaction de 66 841 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup> (annexe 1, lignes 4 à 6). Cette capacité sera utilisée pour déterminer le coût unitaire moyen des frais fixes de cette activité. Il est à noter que la capacité potentielle de liquéfaction est supérieure à la capacité totale d'entreposage, ce qui s'explique par la possibilité de liquéfier également pendant l'hiver.

La quantité annuelle de liquéfaction est scindée en deux éléments : la quantité de liquéfaction en été et la quantité de liquéfaction en hiver. L'évaporation engendrée par chaque type de liquéfaction est ajoutée directement à chacune d'elles.

- La quantité annuelle de liquéfaction en été est établie en fonction des volumes prévus de liquéfaction en période estivale, majorée des volumes liés à l'évaporation. (annexe 1, lignes 7 à 9).
- La quantité annuelle de liquéfaction en hiver est établie en fonction des volumes prévus de liquéfaction en période hivernale, majorée des volumes liés à l'évaporation (annexe 1, lignes 10 à 12).

### Regazéification

Bien que Gaz Métro ait établi les coûts attribuables à l'activité de regazéification, elle ne traitera pas des coûts unitaires moyens reliés à cette activité dans le cadre de ce dossier

1 étant donné que le client-GNL n'utilise pas ce type de service et n'a donc pas à en assumer  
2 une partie des coûts.

## **2.2. Répartition des coûts de l'usine LSR**

3 L'annexe 1, lignes 14 à 45, présente les résultats de la répartition des coûts entre les  
4 différentes activités : entreposage, liquéfaction en été, liquéfaction en hiver et regazéification.

5 Les éléments plus spécifiques relatifs aux calculs et répartitions effectués sont les suivants :

- 6 • les coûts de l'usine LSR prévus à la Cause tarifaire 2014 sont utilisés comme base  
7 d'analyse, considérant la présence de ventes de GNL et sont présentés à la colonne 2.
- 8 • [...]
- 9 • Méthode d'allocation directe (D-2014-032) : Tous les coûts qui peuvent être associés  
10 directement à l'une ou l'autre des fonctions de l'usine (assurances, services d'entretien,  
11 réfrigérant, gaz naturel, électricité et dépenses d'amortissement).
- 12 • Méthode de répartition basée sur le ratio d'utilisation (D-2014-032) : Tous les coûts qui  
13 ne peuvent être associés directement à l'une ou l'autre des fonctions de l'usine.
- 14 • la méthode de répartition des différents coûts entre les activités de liquéfaction,  
15 d'entreposage et de regazéification est décrite à la colonne 3;
- 16 • les colonnes 4 à 9 détaillent, pour chaque type d'activité de l'usine LSR, la répartition  
17 des coûts fixes et variables; et
- 18 • le coût total d'utilisation de l'usine LSR, incluant les dépenses d'amortissement, le  
19 rendement sur la base de tarification reliée aux coûts non amortis et les impôts, est  
20 présenté à la ligne 43.

## **2.3. Coûts unitaires moyens et coût d'utilisation pour le client-GNL**

21 Les coûts unitaires moyens d'utilisation de l'usine LSR sont présentés par activité à la ligne 45  
22 de l'annexe 1.

23 Le coût d'utilisation de l'usine LSR pour le client-GNL est présenté à la ligne 47 de l'annexe 1.  
24 Il est calculé en appliquant le coût unitaire moyen de l'entreposage, de la liquéfaction en été

1 et de la liquéfaction en hiver, aux capacités ou quantités respectives propres au client-GNL  
2 pour chacune de ces activités.

### **3. COÛT DE MAINTIEN DE LA FIABILITÉ**

3 Dans le cadre du plan d'approvisionnement 2014-2016, les besoins d'outil de maintien de la  
4 fiabilité ont été analysés (B-0057, Gaz Métro-2, document 2).

5 Les résultats de cette analyse démontrent que la réservation d'une capacité de l'usine LSR au  
6 client-GNL ne requiert pas d'ajout de capacité de transport. [...]

7 Conformément à la décision D-2014-077 de la Régie, l'outil de maintien de la fiabilité pour  
8 l'exercice 2014 a été établi sur la base de la méthode actuelle d'évaluation de la demande  
9 continue en journée de pointe, soit 74 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup> par jour (B-0204, Gaz Métro-2, Document 18,  
10 page 12). Le coût associé à cet outil, à la charge du client GNL, a été fixé par la Régie à 581 865 \$.  
11 Ce coût est présenté en réduction du revenu requis (Gaz Métro-11, Document 1, ligne 15).

### **4. COÛTS LIÉS À LA FOURNITURE, LA COMPRESSION, LE TRANSPORT, L'ÉQUILIBRAGE, LA DISTRIBUTION ET LE FONDS VERT**

12 Considérant la décision D-2010-144, la présente section a pour but de décrire la méthode  
13 d'établissement des coûts des services de fourniture, de compression, de transport, d'équilibrage,  
14 de distribution et du Fonds vert.

#### **4.1. Fourniture et compression**

15 Comme mentionné précédemment, le client-GNL a choisi de fournir son propre service de  
16 fourniture. Les coûts des services de fourniture et de compression étant encourus directement  
17 par le client-GNL, ils ne sont pas considérés dans l'évaluation du revenu requis.

#### **4.2. Transport**

18 Le coût du service de transport est établi en appliquant le tarif du service de transport du  
19 distributeur établi pour la zone Sud à la Cause tarifaire 2014.

20 Il est à noter que le coût unitaire moyen utilisé pour évaluer les coûts de transport du client-  
21 GNL dans le calcul du revenu requis peut être légèrement différent de l'application du tarif de

1 transport étant donné l'effet itératif résultant de la méthode d'évaluation du revenu requis. Il  
2 s'agit ici d'un impact mineur sur le résultat final.

### **4.3. Équilibrage**

3 Le coût du service d'équilibrage est établi en appliquant le tarif du service d'équilibrage du  
4 distributeur, pour un client interruptible du volet A, établi à la Cause tarifaire 2014, au profil  
5 global de liquéfaction de l'usine LSR prévu pour l'exercice 2014.

6 Il est à noter que le coût unitaire moyen utilisé pour évaluer les coûts d'équilibrage dans le  
7 calcul du revenu requis peut être légèrement différent de l'application du tarif d'équilibrage  
8 étant donné l'effet itératif résultant de la méthode d'évaluation du revenu requis. Il s'agit ici  
9 d'un impact mineur sur le résultat final.

### **4.4. Distribution**

10 Dans sa décision D-2010-144, la Régie considère que le coût unitaire de distribution doit être  
11 établi en prenant comme hypothèse le coût unitaire de distribution d'un client ayant un profil  
12 de consommation similaire à celui de l'usine dans son ensemble et non en fonction du volume  
13 de ventes au client-GNL. Ce coût unitaire est établi en fonction du coût unitaire moyen évalué  
14 dans l'étude d'allocation des coûts pour la catégorie tarifaire applicable à la période. Selon le  
15 volume total de liquéfaction de 28 493 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup> prévu en 2014 pour l'usine LSR, un client de  
16 profil similaire au service interruptible serait au sous-tarif 5.7, volet A.

17 Pour la Cause tarifaire 2014, le coût de distribution de l'étude d'allocation des coûts de  
18 2012-2013 est utilisé, étant la dernière étude disponible.

### **4.5. Fonds vert**

19 Le coût du service du Fonds vert est établi en appliquant le tarif du service du Fonds vert du  
20 distributeur fixé à la Cause tarifaire 2014.



## **5. TRAITEMENT À LA CAUSE TARIFAIRE 2014**

1 Le plan d'approvisionnement, présenté aux documents de la pièce Gaz Métro-2, Document 1, est  
2 établi en intégrant les besoins reliés aux ventes de GNL et la réduction de la capacité  
3 d'entreposage de l'usine LSR réservée à la clientèle de l'activité réglementée.

4 La structure d'approvisionnement ainsi établie pour l'exercice 2014 est considérée dans  
5 l'évaluation des coûts de service et du revenu additionnel requis présentés dans la Cause tarifaire  
6 2014.

7 Le revenu requis est ajusté de façon à considérer la projection du remboursement des coûts par  
8 le client-GNL pour l'exercice 2014. Ce remboursement inclut l'ensemble des coûts attribués au  
9 client-GNL décrit aux sections 2 à 4 de ce document. Le revenu requis ajusté servira à  
10 l'établissement des tarifs pour l'exercice 2014.

## **CONCLUSION**

11 Gaz Métro a présenté dans cette preuve le traitement des ventes de GNL dans sa Cause tarifaire  
12 2014, conformément aux décisions D-2010-057, D-2010-144, D-2011-030, D-2012-171,  
13 D-2014-032 et D-2014-077 de la Régie. Ainsi, le revenu requis de la Cause tarifaire prendra en  
14 considération :

- 15 • les coûts d'utilisation de l'usine LSR établis en fonction des coûts unitaires moyens  
16 d'entreposage, de liquéfaction en été et de liquéfaction en hiver;
- 17 • le coût de maintien de la fiabilité correspond au montant déterminé et ordonné par la Régie  
18 dans sa décision D-2014-077;
- 19 • le coût des services de transport, d'équilibrage et du Fonds vert établi en fonction des  
20 tarifs de la Cause tarifaire; et
- 21 • le coût relatif à la distribution établi en fonction du coût moyen évalué à l'étude d'allocation  
22 du coût de service.

23 **Gaz Métro demande à la Régie d'approuver les coûts établis liés à la vente de GNL.**

**ANNEXE 1**

**Coûts projetés de l'utilisation de l'usine LSR à la Cause tarifaire 2014**

Données sur les capacités		(a)	(b)
		10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	Ratio
1	Capacité d'entreposage	56 600	
2	Clientèle régulière	52 218	92,3%
3	Client GNL	4 382	7,7%
4	Capacité potentielle de liquéfaction	66 841	
5	Clientèle régulière	52 218	78,1%
6	Client GNL	14 623	21,9%
7	Quantité annuelle de demande liquéfiée été	28 493	
8	Clientèle régulière	12 637	44,3%
9	Client GNL	15 857	55,7%
10	Quantité annuelle de demande liquéfiée hiver	-	
11	Clientèle régulière	-	0,0%
12	Client GNL	-	0,0%
13			

Répartition des coûts par élément (000\$) (selon D-2014-032)		Coûts avec ventes GNL	Méthode d'allocation	Entreposage	Liquéfaction	Liquéfaction Été	Liquéfaction Hiver	Regazéification	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	
14	Coefficient d'utilisation (nombre de personnes)			7	12			12	
15	Nombre de jours d'utilisation des fonctions			365	84			1	
16	Nombre de jours totaux (li. 14 X li. 15)			2 555	1 008			12	
17	Ratio d'utilisation des ressources		Ratio d'utilisation (%)	71,47%	28,20%			0,34%	
<b>Frais de l'usine</b>									
18	Salaires et avantages sociaux	1 944	Ratio d'utilisation	1 389	548			7	
19	Assurances	1 092	Allocation directe	764	273			55	
	Services d'entretien								
20		Spécifique à l'activité	Allocation directe	-	-			3	
21		Général	Ratio d'utilisation	498	197			2	
22	Matériaux et pièces	173	Ratio d'utilisation	124	49			1	
23	Services professionnels	129	Ratio d'utilisation	92	36			0	
24	Taxes municipales	213	Ratio d'utilisation	152	60			1	
25	Autres frais divers	36	Ratio d'utilisation	26	10			0	
26	Réfrigérant	100	Allocation directe	-	-	100			
	Gaz naturel								
27		regazéification	Allocation directe						70
28		liquéfaction	Allocation directe			59			
29		autres	Ratio d'utilisation	7	3			0	
30	Total gaz naturel	139		7	3	59	-	0	70
	Électricité								
31		fixes	Ratio d'utilisation	210	83			1	
32		variables - regazéification	Allocation directe						64
33		variables - liquéfaction	Allocation directe			710			
34	Total électricité	1 068		210	83	710	-	1	64
35	<b>Sous-total frais de l'usine</b>	<b>5 594</b>		<b>3 263</b>	<b>1 259</b>	<b>869</b>	<b>-</b>	<b>69</b>	<b>134</b>
<b>Dépenses d'amortissement</b>									
38		Spécifique à l'activité	Allocation directe	580	326			111	
39		Général	Ratio d'utilisation	320	126			2	
<b>Rendement et impôts à 7,18 %</b>									
40		Spécifique à l'activité	Allocation directe	473	226			54	
41		Général	Ratio d'utilisation	323	127			2	
42	<b>Impôts reliés au rendement à 8,61 %</b>	<b>240</b>		<b>171</b>	<b>68</b>			<b>1</b>	
43	<b>Grand Total</b>	<b>8 503</b>		<b>5 130</b>	<b>2 132</b>	<b>869</b>	<b>-</b>	<b>238</b>	<b>134</b>
44	Capacité / quantité totale pour chaque élément (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )			56 600	66 841	28 493	-		
45	Coût unitaire de chaque élément (¢/m <sup>3</sup> )			<b>9,063</b>	<b>3,189</b>	<b>3,050</b>	<b>-</b>		
<b>Coût d'utilisation pour le client GNL</b>									
46	Capacité / quantité du client GNL pour chaque élément (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )			4 382	14 623	15 857	-		
47	Coûts totaux (000 \$) (l. 45 x l. 46)	1 347		397	466	484	-		
<b>Coût d'utilisation pour l'activité réglementée</b>									
48	Coûts totaux (000 \$) (l. 43 - l. 47)	7 155		4 733	1 665	385	-	238	134